Image not found or type unknown

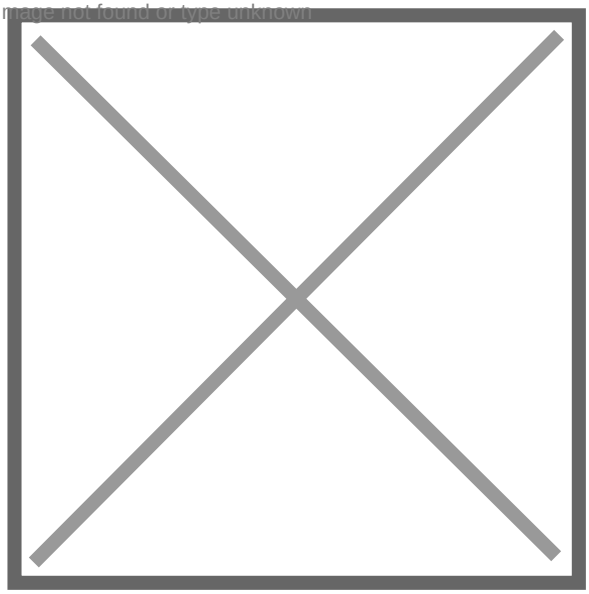

Garde partagee comment proceder et a t on le droit ?

Par **severinedeven**, le **03/01/2008** à **13:38**

Bonjour a tous .
Avant de me connaitre, mon ami a eu une relation avec une femme qui est tombee enceinte . Il l a quittee , mais ne savait pas qu elle etait enceinte . Elle a saisi le tribunal pour la pension alimentaire qui lui a ete accordee. Pas de problemes. Maintenant, au bout de 7 ans, mon ami voudrait faire la connaissance de son enfant et la mere a accepte . Nous aimerions savoir comment faire pour partager la garde de cet enfant que nous connaissons maintenant , sachant que la mere va certainement creer des problemes si nous le faisons a l amiable . Est ce que nous avons le droit d avoir cette garde partagee?
Il faut aussi que vous sachiez que cet enfant a ete victime de viol par une des nombreuses relations de sa mere , et il en est traumatise.
A quel age l enfant a t il le droit de choisir ou il veut vivre ?
Merci de nous repondre, maintenant que nous connaissons cet enfant, nous ne voulons pas le laisser tomber, il a besoin de voir son pere (autant que sa mere) et vis versa . MERCI
Severine et Deven

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés